

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 02527

Numéro SIREN : 489 800 805

Nom ou dénomination : (groupe) ASTEK

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2019 sous le numéro de dépôt 45230

**(groupe) astek**  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 423.250 €uros  
Siège social : 77/81 Ter rue Marcel Dassault  
Les Patios – Bâtiment D  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
489 800 805 RCS NANTERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 28 JUIN 2019**

[.../...]

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport du Commissaire aux Comptes visé à l'article L.225-204 du Code de Commerce, autorise le principe d'une réduction du capital social de la Société d'un montant maximum de 26.278 €uros, par voie d'achat en vue de leur annulation de 26.278 actions de 1 €uro de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées, sur les 513.291 actions composant le capital social.

Aux termes de cette opération, le capital social sera ramené ainsi de 513.291 €uros à un montant minimum de 487.013 €uros.

A cet effet, il sera adressé à chacun des Actionnaire une offre de rachat de leurs actions, conformément aux articles R.225-153 et R.225-154 du Code de Commerce.

Il leur sera proposé de procéder au rachat de 26.278 actions sur les 513.291 actions composant le capital social.

Le prix d'achat sera fixé à 150 €uros par action, soit 3.941.700 €uros pour la totalité des 26.278 actions.

La période de cette offre débutera le 15 juillet 2019 pour expirer le 30 septembre 2019 à minuit.

Chaque Actionnaire sera libre de participer ou non à cette réduction de capital.

L'excédent du prix global de rachat de ces actions sur la valeur nominale de l'ensemble des titres rachetés, soit 3.915.422 €uros, sera imputé en totalité sur le compte distribuable de « report à nouveau », tel qu'il ressort des comptes clos le 31 décembre 2018.

Les actions seraient annulées lors de la réunion du Directoire convoquée à l'effet de réaliser l'opération de réduction de capital.

Enfin, l'Assemblée Générale prend acte que cette réduction de capital intervenant en l'absence de pertes, les créanciers sociaux disposeront du droit d'y former opposition dans le délai de vingt jours à compter du dépôt au Greffe du présent procès-verbal.

**Résolution ADOPTÉE à l'unanimité  
Des actionnaires présents ou représentés**

**SIXIEME RESOLUTION**

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet :

- de proposer le rachat de leurs actions aux Actionnaires, signer tous les documents et actes, et globalement faire le nécessaire en vue de la réalisation de cette opération de réduction de capital ;
- de constater, au plus tard le 31 octobre 2019, l'absence d'oppositions des créanciers, la cession des titres, l'annulation des actions et la modification corrélative des statuts.

**Résolution ADOPTÉE à l'unanimité  
Des actionnaires présents ou représentés**

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Résolution ADOPTÉE à l'unanimité  
Des actionnaires présents ou représentés**

[.../...]

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



---

**Julien GAVALDON**  
Président du Directoire